

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 15 (1886)

Heft: 6

Rubrik: Examens des recrues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 fr. 50 cent. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Tanner, à Hauterive, près Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Collaud, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Examen des recrues.* — *A propos de l'enseignement par la nouvelle méthode de lecture et d'écriture.* — *Cours pratique de composition (suite).* — *Tableaux synoptiques d'histoire suisse (suite).* — *Bibliographie.*

EXAMENS DES RECRUES

Le tableau comparatif des notes obtenues par les cantons à la suite des examens pédagogiques de 1885 annoncent un progrès pour le canton de Fribourg. Ce qui peut nous réjouir à bon droit, ce n'est point d'avoir avancé de quatre rangs, mais surtout d'avoir obtenu une note moyenne supérieure à celle de l'année 1884. (1884; 11,61 — 1885; 10,76).

Voici le rang des 25 Etats suisses dans cette échelle fédérale :

Rang	Cantons	Note moyenne	Rang et note en 1884
1.	Bâle-Ville	7,14	1. — 7, 26
2.	Genève	7,82	2. — 7, 88
3.	Thurgovie	8,33	3. — 8, 39
4.	Schaffhouse	8,72	5. — 8, 92
5.	Neuchâtel	9,02	6. — 8, 99
6.	Glaris	9,05	8. — 9, 37
7.	Zurich	9,18	4. — 8, 84
8.	Vaud	9,52	7. — 9, 35
9.	Soleure	9,62	10. — 9, 69
10.	Appenzell R.-E.	9,76	9. — 9, 64
11.	Grisons	9,88	16. — 10, 17
12.	Argovie	10,01	14. — 10, 05
13.	Bâle-Campagne	10,03	12. — 9, 96
14.	St-Gall	10,04	13. — 10, 12
15.	Zoug	10,46	15. — 10, 09
16.	Obwald	10,50	11. — 9, 72
17.	Berne	10,55	19. — 10, 84
18.	<i>Fribourg</i>	<i>10,76</i>	<i>21. — 11, 61</i>
19.	Nidwald	10,80	17. — 10, 33
20.	Schwyz	11,19	18. — 10, 83
21.	Lucerne	11,53	20. — 11, 45
22.	Appenzell R. I.	11,81	23. — 11, 72

Rang	Cantons	Note moyenne	Rang et note en 1884
23.	Valais	11,92	24. — 12, 48
24.	Tessin	12,01	22. — 11, 64
25.	Uri	12,20	25. — 12. 75
	Suisse	10,07	— 10,148

1,127 recrues se sont présentées; 38 avec la note 4,75 à 5 sont renvoyées à l'école complémentaire.

189 recrues ont en moyenne la première note.

347 » » la seconde note.

392 » » la troisième note.

161 » » la quatrième note.

Voici maintenant le rang et la moyenne des notes obtenues par district avec la comparaison des notes obtenues en 1884.

		1885	1884
1.	Veveyse	10,0	12,52
2.	Lac	10,2	11,04
3.	Broye	10,5	11,33
4.	{ Sarine	10,6	10,40
		10,6	11,35
5.	Gruyère	10,8	12,98
6.	Singine	12,1	12,58

Tous les districts sont donc en progrès, surtout ceux de la Gruyère et de la Glâne. 59 centièmes de point seulement nous séparent de la note moyenne générale de la Suisse.

Nous recevons de M. A. P., un de nos plus dévoués collaborateurs, les renseignements suivants:

« Sur les 1127 recrues examinées :

a) Pour la *lecture*, 317 ont obtenu la note 1 (très bien); 365 la note 2 (bien); 260 la note 3 (assez bien); 155 la note 4 (faible); 30 la note 5 (nul).

b) Pour la *composition*, 210 ont obtenu la note 1; 336 la note 2; 350 la note 3; 156 la note 4, et 75 la note 5.

c) Pour le *calcul*, 209 ont obtenu la note 1; 303 la note 2; 289 la note 3; 258 la note 4, et 68 la note 5.

d) Pour les *connaissances civiques*, — histoire, géographie et constitution politique, — 91 ont obtenu la note 1; 226 la note 2; 339 la note 3; 372 la note 4, et 99 la note 5.

En résumé, nous comptons 827 notes 1; 1,230 notes 2; 1,238 notes 3; 941 notes 4, et 272 notes 5.

« Sans être précisément brillants, ces résultats sont assez satisfaisants. Espérons que notre canton continuera à progresser, car il faut absolument que le trop grand nombre de notes inférieures disparaisse à l'avenir, si non complètement, du moins en bonne partie. Obtenir 272 fois la note 5, c'est-à-dire faire preuve d'une ignorance absolue en fait d'instruction élémentaire, n'est pas du tout admissible, eu égard aux nombreux sacrifices que l'Etat s'impose pour le développement de l'instruction dans notre cher canton. »

« Nous terminons ce court aperçu en citant les réflexions très judicieuses que nous lisons dans le compte-rendu officiel des *Examens pédagogiques des recrues en automne 1885*.

« Aussi longtemps que, comme cette année, l'examineur se verra obligé d'infliger 4,254 fois la note 5, et 15,502 fois la note 4, c'est-à-dire de constater autant de fois soit l'ignorance absolue, soit des connaissances très minimes de l'examiné dans une branche de l'examen, nous serons loin de pouvoir nous vanter d'avoir une instruction suffisante, ni même d'avoir atteint le degré de culture qu'on veut bien nous attribuer de différents côtés. »

Il sera intéressant aussi de connaître le rang occupé par les différents cantons pendant les cinq dernières années.

	ANNÉES				
	1881	1882	1883	1884	1885
Zurich	4	3	4	4	7
Berne	18	20	17	17	17
Lucerne	19	21	21	21	21
Uri	24	24	25	25	25
Schwyz	21	17	19	19	20
Nidwald	14	6	6	9	18
Obwald	23	16	20	18	19
Glaris	13	7	10	12	6
Zoug	12	10	9	7	15
Fribourg	20	23	24	22	18
Soleure.	11	8	12	6	9
Bâle-Ville	1	1	2	1	1
Bâle-Campagne.	6	19	18	14	13
Schaffhouse	5	2	5	5	4
Appenzell (Rh.-Ext.)	17	15	11	8	10
Appenzell (Rh.-Int.)	25	22	22	24	22
St-Gall	15	14	15	10	14
Grisons	10	9	13	15	11
Argovie	6	18	14	11	12
Thurgovie.	3	4	3	2	3
Tessin	7	25	16	20	24
Vaud	8	12	9	13	8
Valais	22	23	23	23	23
Neuchâtel.	9	11	7	10	5
Genève.	2	5	1	3	2

Citons, à la suite de ces tableaux, les judicieuses réflexions et les utiles avis de M. l'inspecteur Progin :

« Tous les bons citoyens se sont réjouis du grand pas que nous venons de faire.

« Le progrès que nous sommes heureux de constater est avant tout l'œuvre du corps enseignant primaire. L'école journalière tenue avec régularité et avec l'application des méthodes qui ont fait leurs preuves ; l'école de perfectionnement, si astreignante et

si pénible, dirigée avec *autorité*, avec sévérité, avec une intelligence plus claire du but à atteindre et des moyens à prendre : voilà la raison principale des succès dont nous félicitons nos instituteurs... nos bons instituteurs, voulons-nous dire, car tous ne méritent pas des compliments : quelques-uns restent qui sont faibles, insoucians, sans ardeur soutenue, sans dévouement vrai, sans méthode sûre et judicieusement appliquée. A mesure que ces exceptions peu honorables pourront disparaître — et ce sera vite fait — nos progrès s'affermiront ; les sacrifices de nos communes trouveront meilleure compensation, le rang occupé par notre cher canton continuera de s'élever.

« Mais n'oublions pas que nous avons déjà occupé une fois ce 18^me rang qui nous revient aujourd'hui. C'était en 1876, et nous pensions alors conquérir sans peine une place plus rapprochée de la moyenne. Ne nous exposons pas, par trop de confiance et par le relâchement d'un premier succès, à retomber pour dix nouvelles années dans les derniers degrés de l'échelle fédérale. Déjà une impatiente hostilité se manifeste contre l'école du soir : on voudrait la supprimer, au lieu de chercher à en corriger énergiquement les mauvais côtés. Déjà les parents s'ingénient à obtenir pour leurs enfants des émancipations prématurées, ou des congés pour le semestre d'été, malgré la loi qui ne les autorise pas, ou des exceptions fondées sur des déclarations de docteurs, arrachées quelquefois par ces habiles manœuvres qui surprennent souvent aussi la bonne foi des maîtres et des inspecteurs.

« Il y a en tout cela un danger et il faudra toute la fermeté des autorités scolaires pour en prévenir les fâcheuses conséquences. La loi a des sévérités nécessaires ; il faut savoir s'y soumettre, un peu en expiation de ce fait certain qu'on ne l'a pas assez consciencieusement observée autrefois. Lorsque le niveau de nos écoles se sera élevé d'une manière raisonnable et tout à fait rassurante, le législateur pourra réduire ses exigences, surtout en ce qui a trait aux vacances et à la date des émancipations. »

A propos de l'enseignement par la nouvelle méthode de lecture et d'écriture

Toutes les méthodes de lecture peuvent être ramenées à deux : la méthode *synthétique* et la méthode *analytique*.

Si nombreux que soient les syllabaires, ils appartiennent tous à l'une ou l'autre de ces deux méthodes et ils ne diffèrent entre eux que par la gradation et le choix des exercices, ou par des procédés secondaires, ou par leur mode d'application.

La méthode synthétique consiste à partir des premiers éléments des